

PREMIER PRIX DU JOURNAL: Abon. annuel, \$4. Abon. semestriel, \$2. Frais de poste à part. On doit informer le ler du dernier mois de son abonnement, lorsqu'on veut le retirer et payer, autrement, on est censé en continuer un autre.

LE JOURNAL DE QUEBEC,

MONITEUR DU PASSÉ ET DU PRÉSENT A L'AVANTAGE DE L'AVENIR.

PREMIER PRIX DU JOURNAL: Première insertion: 6 lignes et au-dessous, 2s. 10 lignes et au-dessous, 3s. 4d. Au-dessus, par lig. 4d. Toute insertion subséquente, le 1/2 du prix.

Ce journal se publie les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, par AUGUSTIN COTÉ ET JOSEPH CAUCHON, avocat, rédacteurs-propriétaires;—est très répandu en Canada, s'expédie dans les Provinces d'en bas, aux Etats-Unis, à Paris, à Londres, en Irlande et en Ecosse. On s'abonne, à Québec, au bureau du Journal, près de l'Archevêché; à Montréal, chez M. G. N. GOSSELIN, agent des journaux aux Trois-Rivières chez M. PHILIPPE GIRARD, marchand. Toutes lettres, correspondances, etc. doivent être adressées franches de port.

Table Météorologique tenue au Collège Ste. Anne. JUILLET.

Table with columns for Temperature (Haute, Basse), Winds (Est, Ouest, Variable), and other weather indicators (Couver., Clair., Neige., Pluie., Tonnerre., Aur., Boreas). Rows represent days of the month from 1 to 30.

RÉSUMÉ.

Summary table with columns for Temperature, Winds, and State of Sky (Etat du Ciel). Rows show average values for the month.

Extraits divers.

SAUVETAGE EXTRAORDINAIRE.

On écrit de Kertsch (Russie), le 16 août:—Voici un fait dont certainement il y a peu ou point d'exemple dans les annales maritimes:

Le 27 novembre de l'année dernière, une tempête extrêmement violente surgit sur les parages de Taganroek. Les huit navires qui en ce moment se trouvaient à l'ancre sur la rade de cette ville, furent arrachés de leur mouillage, et de sept de ces bâtiments on trouva les débris sur la côte, où ils avaient été jetés et s'étaient brisés; mais le huitième avait entièrement disparu. C'était le trois-mâts nommé Frédéric-François, de Rostock, dans le grand-duché de Mecklenbourg-Schwérin, et commandé par le capitaine Jean Kordés, qui en était en même temps le propriétaire, et qui, pendant la tempête, lorsqu'il ne vit plus aucun autre moyen de sauver la vie à lui-même et à son équipage, s'était réfugié à terre avec celui-ci.

Le capitaine Kordés fit les recherches les plus minutieuses sur toutes les côtes et dans tous les ports de la mer d'Azof et de la mer Noire pour retrouver le Frédéric-François, mais elles restèrent sans résultat; il ne put découvrir aucune trace de ce bâtiment, et il retourna par terre avec son équipage à Rostock.

Le 12 juillet dernier, le caboteur russe la Sainte Anne, qui se rendait de Kertsch à Genitsch, et qui, par suite de vents contraires, était obligé de louverer le long des rivages occidentaux de la mer d'Azof,

aperçut de loin au large un trois-mâts qui lui semblait solidement mouillé, ou qui du moins était presque immobile et portait le cap au vent. Frappé de ce fait extraordinaire, il dirigea sa course vers le navire en question, et bientôt il put se convaincre qu'il ne s'était pas trompé. Le trois-mâts était complètement dans l'état où se trouvent les navires mouillés dans les ports; le câble-chaîne de la grande ancre descendait dans l'eau, toutes les voiles étaient fêlées; la chaloupe était amarrée sur le pont, et à chacun des flancs du bâtiment se trouvait suspendu un canot. Il parla à plusieurs reprises au trois-mâts avec son porte-voix, mais il ne reçut aucune réponse. Présument que ce navire était abandonné, le patron de la Sainte Anne, M. Parakemo Walsamo, se rendit à son bord, et que ne fut pas son étonnement en trouvant que ce trois-mâts était le Frédéric-François, qui en novembre dernier avait été emporté par la tempête de la rade de Taganroek! Sa surprise devint encore plus grande lorsqu'il vit que, quoique le Frédéric-François eût dû flotter au gré des vents et des courants pendant le long espace de huit mois entiers, rien n'y semblait dérangé, car les agrès, les instruments, les ustensiles, les meubles, et papiers se trouvaient dans une position telle qu'on eût dit que l'équipage du navire venait de le quitter à l'instant même.

M. Walsamo résolut de conduire le Frédéric-François à Kertsch, et à cet effet il ordonna de lever l'ancre; mais le câble-chaîne amena, au lieu d'une ancre, une énorme masse de terre du poids d'environ 20 quintaux. Il est probable que l'ancre qui était attachée à ce câble-chaîne, et qui arrêtait le Frédéric-François dans la rade de Taganroek, est restée au fond de cette rade lorsque la tempête en emporta le bâtiment, et il paraît que le bout de ce câble-chaîne, en traînant sur le fond de la mer d'Azof, qui est peu profonde, pendant tout le temps que le navire a dû flotter à la merci des vents, a amassé peu à peu la masse de terre qui plus tard a servi d'ancre au bâtiment.

M. Walsamo, après avoir fait amarrer sa barque, la Sainte Anne, à côté du Frédéric-François, fit voile pour Kertsch, où il est arrivé le 19 juillet dernier.

Le Frédéric-François avait dû prendre à Taganroek une cargaison de seigle. Il en avait déjà reçu à son bord environ 600 tonneaux, qui y ont été retrouvés, mais humides et en partie pourris. A l'époque de la tempête, il y avait sur ce navire un porc, une chèvre et plusieurs volailles tous vivants. On n'a trouvé aucune trace de ces dernières; mais on a trouvé le porc mort de faim et les os de la chèvre ont servi de nourriture au porc, qui aussi a dû ronger et en partie avaler divers cordages, dont on a trouvé les restes sur plusieurs points du navire.

UN MARIAGE FORCÉ.

On écrit de Copenhague, le 24 août:—Mercredi dernier, l'église Saint-Sauveur, faubourg de Christianshavn de notre capitale, a été le théâtre d'une scène fort bizarre: il s'agissait d'y célébrer un mariage par autorité de justice, et malgré le refus formel du futur époux. Voici les circonstances de cette affaire:

Dans le mois de Janvier dernier, M. Laurent Mikkelsen, forgeron, et une jeune modiste, Mlle. Oline Frédérique Philippssen, orpheline, se fiancèrent. Des relations intimes ne tardèrent pas à s'établir entre eux; la jeune fille devint enceinte, et, dès ce moment, Mikkelsen revint sur sa promesse de mariage, et il défendit même sa porte à Oline.

Cette dernière, assistée de son curateur, fit assigner M. Mikkelsen devant la Cour Royale de Copenhague, et conclut à ce que, conformément à notre Code civil, qui prévoit précisément le cas dont il s'agit, il fût condamné, soit à l'épouser et à reconnaître l'enfant auquel elle allait donner le jour, soit à lui payer, comme dommages-intérêts, 2,000 rixdallers de banque, sommes qui forme environ cinq cents livres sterling.

La Cour Royale adjugea à Oline Philippssen ses conclusions, mais avec cette modification que les dommages-intérêts seraient arbitrés par des personnes nommées de part et d'autre, et qui, dans cette opération, prendraient en considération l'état social et les moyens pécuniaires de Mikkelsen. Cet arrêt a été confirmé par la cour suprême.

Mais M. Mikkelsen, malgré les sommations qui lui furent faites, ne voulait ni épouser Oline Philippssen, ni lui payer une indemnité. Oline Philippssen eut alors recours au prévôt du Roi (kengens foged), fonctionnaire spécialement chargé de la mise à exécution des jugemens et arrêts prononcés en matière civile; et ce magistrat, considérant que si d'un côté, Mikkelsen n'était pas tenu de payer des dommages-intérêts dont le montant n'était pas légalement fixé, et ne pouvait l'être, puisqu'il avait refusé de nommer un arbitre à cet effet, il devait contracter le mariage en question, décida qu'il serait contraint à le faire, et ordonna que, pour exercer cette contrainte, on prendrait les mesures usitées dans la contrainte par corps.

Ainsi, lundi dernier, de grand matin, un hussier, assisté de recors et de six fatassins, pénétra au domicile du Sieur Mikkelsen, où il le trouva encore au lit; il le força à se lever et à s'habiller, et le conduisit sous escorte à l'église de Saint-Sauveur, paroisse dans laquelle demeure Oline Philippssen, et où se trouvaient déjà cette dernière et un pasteur. L'hussier requit l'ecclésiastique de procéder immédiatement à la célébration du mariage entre M. Mikkelsen et Mlle. Philippssen, et lui remit une expédition de l'arrêt de la cour suprême et de la décision du prévôt du Roi pour tenir lieu du consentement des futurs époux.

Le Sieur Mikkelsen laissa faire; au moment où le pasteur allait prononcer les mots sacramentels: Conjungo vos, il s'écria d'une voix de tonnerre: "Arrêtez! je consens à payer des dommages-intérêts!" Mlle. Philippssen, et son conseil insistèrent pour obtenir la somme de 2,000 rixdallers de banque, £500 sterling primitivement demandés; M. Mikkelsen essaya de marchander; et après une longue discussion, et sur l'explication qu'on lui donna que, par son refus de nommer un arbitre, il avait perdu le droit de se libérer par une indemnité, et se trouvait obligé d'épouser, il céda; un notaire fut appelé, et en sa présence, M. Mikkelsen signa, en faveur de Mlle. Philippssen, une obligation de la somme en question payable en divers termes.

C'est n'est qu'alors que M. Mikkelsen fut remis en liberté. Il sortit précipitamment de l'église, en fendant avec violence la foule qui s'y était réunie pour voir le curieux spectacle d'un mariage forcé, chose dont, de mémoire d'homme, il n'y a pas d'exemple chez nous.

Dans la rue, M. Mikkelsen fut insulté par des individus de la populace qui le savaient et lui jetaient de la boue, ce qui l'obligea de chercher un asile dans un café, où il resta jusqu'à la nuit. Alors seulement il put, à la faveur de l'obscurité, regagner sa maison.

L'AUTOMNE À MONTRÉAL.

O lit dans la Revue: Montréal est célèbre entre toutes les villes, pour les fruits de ses environs; le côté de la montagne qui regarde l'orient surtout était jadis couvert de vergers magnifiques dont les fruits et surtout les pommes étaient supérieures à tous ceux des autres pays. Leurs variétés étaient infinies et il allait être né aux pieds de la montagne pour les connaître toutes. La fumeuse, la grise, la rainette, le bourras, le roseau, le calcille, etc. sont des fruits excellents, qu'on ne trouve nulle part aussi parfaits qu'ici; mais nos beaux vergers, témoins des jeux de notre enfance, s'en vont et disparaissent tous les jours, et la quantité de nos fruits diminue chaque année; la qualité d'ailleurs n'est plus la même. On reconnaît à peine nos pommes; elles s'abatardissent par le mélange des espèces. Les progrès de notre ville se di-

rigent plus vers l'ouest du côté de la montagne; les beaux domaines plantés d'arbres fruitiers n'ont pas été respectés dans ces derniers temps, par la future de bâtir. Un verger aux yeux du propriétaire, n'est plus un verger—c'est des lots pour bâtir. Parcourez les environs de la montagne, et vous voyez partout un écriteau portant les mots ci-dessus en grosses lettres. Les familles les plus respectables, les plus anciennes ont abandonné et abandonnent, chaque année, le patrimoine de leurs pères, tout pleins encore des souvenirs des ancêtres, des plaisirs et des joies de la famille, aux envahissemens du progrès. Belle affaire de garder un verger, tout entier de douze arpents couché aux pieds de la montagne, qui commande une vue splendide de la ville, du fleuve et des campagnes à perte de vue, où votre père, votre grand-père, ont reçu le jour, comme vous-même, où ils sont morts; ces allées, ces gazons encore empreints des traces de leurs passages, ces grands arbres à l'ombre desquels ils se reposaient dans leur vieillesse, et la modeste et antique demeure, et l'humble maison dont chaque coin porte un souvenir d'autrefois. Un souvenir de votre mère, de vos sœurs, douces compagnes du jeune âge, que l'on perd si souvent en avançant dans la vie; toutes ces choses intimes du cœur, ces biens, qui selon nous, surpassent tous les autres biens, on les abandonne pour un peu d'or; d'ailleurs, avec les progrès, le luxe introduit dans les familles; l'existence paisible et retirée des pères ne convient plus aux enfants; il faut du faste, de l'ostentation; on ne se contenterait plus de la vieille maison paternelle; les enfants se divisent, et le bien patrimonial de même. C'a fait des lots pour bâtir.

Quel est celui qui est né à Montréal ou près de Montréal qui n'a pas assisté maintes fois en sa vie à quelque belle fête champêtre donnée pendant la cueillette des pommes. L'air est froid et piquant, et pour demeurer dehors la plus grande partie du jour vous endossez un chaud habit; les bonnes mamans et les jeunes filles s'enveloppent dans des pelisses ouatées ou des châles amples et confortables; dans une toilette simple et négligée, champêtre et sans atours, vous admirez cent fois plus les Grâces et l'élégance de la femme. C'est comme le diamant qui brille autant seul qu'entouré de clinquant; s'il est de belle eau. Vous arrivez au verger; vous vous dirigez vers quelque gros arbre, fameux parmi tous ceux qui l'entourent par la quantité de fruits qu'il porte chaque année. (Il en est qui rapportent jusqu'à 15 à 20 quarts de pommes.) Courbé comme un vieillard qu'il est, il étend au loin ses branches appesanties par l'abondance et appuyées sur des échelles; les quarts et les paniers jonchent le gazon, les échelles sont dressées, les fruits vous attendent; vite à l'ouvrage! car, vous vous rappelez, pour avoir vraiment du plaisir, il fallait travailler; il fallait jeune fille, monter un peu dans l'arbre, pour avoir le divertissement de laisser tomber une grosse pomme sur la tête d'un bon ami, et puis de paraître bien occupée commettre c'était un pur hasard, et de rire sous cape; il fallait travailler pour remplir son quart, avant les autres, être bien fatigué et venir ensuite se reposer sur le gazon au pied de l'arbre et narguer les retardataires. Le grand air et l'exercice vous donnaient des couleurs et de la santé, la joie la plus vive, la gaieté la plus folle, l'entrain le plus divertissant vous accompagnait toujours à la cueillette des pommes; l'ouvrage n'avait qu'un milieu de force jeux de mots, de quolibets et de plaisanteries. (le calembourg n'était pas connu dans ce temps là heureusement.) On apportait le plus grand soin à cueillir les fruits; on se rappelle même quelques vergers où on coiffait les pommes avec des gants, pour qu'elles ne portassent pas l'empreinte des ongles qui pouvait les faire gâter. Il y avait le premier choix, la pomme par excellence, à la peau pure et sans tache, douce et soyeuse, il y avait le second choix et le troisième. Avant d'être mis dans le quart, les fruits étaient examinés soigneusement. Avec des précautions pareilles le fruit était beau et se conservait longtemps.

Feuilleton.

Une scène de Garnison en Russie.

Suite et fin.

Ivan, le chirurgien-major, qui jusqu'alors n'avait pas tenté de faire un seul mouvement, ne put rester insensible au désespoir de cette jeune fille, qu'il adorait depuis deux années; il oublia l'état de fureur exaltation des soldats, les périls et l'inutilité de son dévouement, et s'élança; mais une détonation retentit presque aussitôt: le chirurgien s'arrêta court; puis il étendit vaguement les bras dans le vide, tourna sur lui-même, comme si ses membres avaient été mus par un ressort, et tomba la face contre terre. La balle lui avait traversé le cœur.

Il existe dans chaque régiment russe une espèce de Bouffon, qui remplit un rôle à peu près analogue à celui anciennement dévolu, dans l'armée allemande, aux soldats qu'on désignait sous l'énergique qualification de Lustig. Ces hommes se distinguent particulièrement par la singularité monotone de leur chant, par leur agilité de panthère, leurs yeux étincelans et leur gaieté sauvage. Leur danse n'est pas moins frénétique que celle des Fakyrs. Ils commencent par psalmodier d'une voix lente et gutturale des vers empreints d'une tristesse étrange; s'accroissent ensuite en baissant le ton; puis ils se relèvent soudain, s'élançant et bondissent; leur voix éclate avec fureur, tandis qu'ils frappent violemment l'un contre l'autre deux petits instrumens en bois, en guise d'accompagnement.

L'un de ces hommes qui faisait partie du bataillon de Novgorod, regarda tomber le chirurgien-major, s'approcha du cadavre en dansant, le prit dans ses

bras robustes, l'emporta jusqu'à la croisée devant laquelle se tenait Solowiova, et dit, en lui tendant: —Tiens, Douchinka, cela t'appartient.

Blanche comme une statue, les cheveux dressés par l'effroi, Solowiova contempla le corps qui venait de rouler à ses pieds, s'inclina jusqu'à lui, essaya le front ensanglanté du cadavre avec son mouchoir, reconnut les traits d'Ivan Polovoi, poussa un cri rauque, sans nom, et s'évanouit.

Sur ces entrefaites, le général L...eff avait été lié à une brouette, traînée dans les rangs, et avait reçu les baguettes, épouvantable torture qui ne devait être que le commencement de son agonie. En effet, il eut à peine atteint l'extrémité de la ligne qu'une voix forte cria:

—Aux fours! Le général, quoique déjà brisé par la douleur, entendit ces mots, en comprit le sens, et jeta autour de lui des regards suppliants et épouvantés.

—Aux fours! répétèrent cent voix. Les traits du général prirent une teinte cadavéreuse, son orgueil fléchit; il gémit douloureusement, et demanda grâce.

Mais les houffras du bataillon couvrirent sa voix, et le sergent Guedenoff, se rapprochant du patient, lui dit d'un ton farouche:

—Moi aussi j'ai demandé grâce, quand mon frère tombait expirant sous les baguettes.

Nous n'insisterons pas sur cette scène hideuse, malheureusement trop réelle, laissant à l'imagination du lecteur de concevoir ce que notre plume n'ose retracer. Nous nous bornerons à rappeler que le général-major L...eff et les officiers supérieurs du bataillon, enfermés dans les fours, que les soldats prirent soin de chauffer à petit feu, y furent littéralement rôtis vivants. (1).

(1) Des faits de cette nature se reproduisent souvent en Russie; ils ne paraissent rares que parcequ'ils de-

meurent ignorés. En 1825, le colonel Sturmer, d'origine allemande, fut passé aux baguettes à Saint-Petersbourg même, dans la cour de la caserne, par les soldats du régiment de Semenowski, qui se rendirent ensuite sans armes et au grand complet à la forteresse afin de se constituer prisonniers; mais le gouverneur refusa de les recevoir, l'empereur, prévenu, ordonna qu'un homme sur dix recevrait les baguettes. Plusieurs furent envoyés en Sibérie; les autres hommes du régiment furent dirigés sur le Caucase, pour servir de cible aux intrépides compagnons de Schamil-Bey.

Les regards mornes de la population. Parvenus sur la place, ils s'y rangèrent, ou plutôt s'y entassèrent sans confusion et sans bruit. A ce moment les tambours battirent; les cloches des nombreuses églises grecques de Novgorod s'ébranlèrent: plusieurs batteries, établies à l'entrée des cinq longues avenues qui aboutissent au carrefour, furent soudainement démasquées, et la mitraille commença son œuvre d'extermination. A chaque décharge succédaient des clameurs sinistres, un gémissement immense, auxquels se mêlait le chant sauvage de quelques soldats qui tenaient à honneur de bien mourir. Trois heures durant la mitraille chercha, choisit, décima ses victimes, et le soir, lorsque les exécuteurs de cette terrible sentence pénétrèrent sur la place, ils traversèrent un lac de sang, et se heurtèrent à un monceau de membres épars, noircis, méconnaissables. Seuls, cinq soldats qui s'étaient fait une espèce de piédestal avec les cadavres de leurs compagnons, avaient été miraculeusement préservés: de ce nombre se trouvait le sergent Guedenoff. Ils expirèrent sous le knout. Le sergent, d'ailleurs, montra jusqu'au dernier instant une fermeté extraordinaire. Etendu sur la planche fatale, il feignit de ne pas sentir le fouet dont les lanières acérées déchiraient ses épaules, ni de voir le sang qui les inondait, et s'adressant à l'exécuteur, il lui demanda si son tour allait venir bientôt: "Mais c'est fini, dit le bourreau.—Tant mieux, répliqua le sergent avec une parfaite insouciance, car j'ai grand'faim..."

...Solowiova, la fille adoptive du général-major L...eff, fut recueillie par l'impératrice, et admise, à la faveur de cet auguste patronage dans la communauté des demoiselles nobles de Smolnoï. B. G.

(2) Courier de la couronne.

A midi comme on dicit l'Anglais, et on se mettait à table, (le dîner de cinq à six heures p. m. n'était pas connu autrefois). La table, c'était le gazon, des mets simples, beaucoup d'appétit, un peu de vin, et des visages rians, voilà le dîner que l'on faisait : après on causait, on chantait, on dansait sur l'herbe, puis l'on se remettait à l'ouvrage. Quand le soleil se couchait, que l'air devenait plus piquant et même froid, on se préparait à rentrer, en descendant on regardait au ciel le bel effet que les rayons dorés faisaient sur les nuages amoncelés, les teintes chaudes et pourprées du crépuscule, ou les clochers luisants et les toits en feu de la ville, et puis l'on rentrait, armes et bagage ; à la maison, la fête continuait ; le souper était fin, le feu à la cheminée réjouissait le cœur et les membres frissonnant ; on terminait enfin la journée et la soirée par une contredanse générale où chacun avait l'avantage de danser tout à son aise et aussi longtemps qu'il le désirait.

Tels étaient les agréments et les divertissements simples de l'automne, autrefois. Aujourd'hui on ne cueille plus les pommes en famille, on s'amuse bien autrement que cela. On est pincé, cordé, ficelé, tiré à quatre épingles, et on se pavane dans les rues. On s'amuse à prendre de grands airs, des manières aussi raides que ridicules, un ton plein de prétention ; on bannit la franche gaieté, le laisser-aller d'autrefois, sous le prétexte de polir nos mœurs. Avouons-le, n'est-ce pas ainsi ?

Canada.

QUÉBEC, 25 OCTOBRE, 1845.

Le *Canadien*, suivant son usage habituel, a attendu que l'effet produit par l'article du *Pilot* du 27 septembre fut entièrement effacé pour y répondre. Eh ! comment y répond-il ? En faussant le texte de son adversaire, en lui faisant dire ce qu'il n'a pas dit. Par exemple le *Pilot* dit que cette politique sectionnaire qui veut que le pays soit gouverné par les deux majorités respectives du Haut et du Bas-Canada, frustre l'un des principaux objets qu'il avait en vue (lui le *Pilot*) ; et le *Canadien* lui fait dire qu'il s'était efforcé (lui le *Pilot*) de frustrer cette politique des deux majorités. La différence est assez essentielle. Quelle infamie qu'un pareil système de défense.

Pourtant tout l'article du *Canadien* roule sur cette étrange mystification ; et, croyant avoir frappé un grand coup, il finit en disant, " M. Hincks voudrait-il, pour le moment, se contenter de ces quelques mots en réponse à son fameux article du 27 septembre, dont il fait tant de cas ? Sinon, il peut s'attendre à une réponse qui lui plaira peut-être moins et à d'autres avec lui."

Si ces menaces s'adressent à nous autres, nous avouons en toute sincérité qu'elles ne nous font pas peur. Qu'ont donc de tant compromettant, en effet, ces *aveux* du *Pilot*. Il nous dit j'étais en faveur du principe de gouvernement au moyen d'une majorité pure et simple, parce que, par l'acte d'union, les deux provinces ne font plus qu'un seul et même pays, et que c'est le seul mode véritablement constitutionnel à suivre ; mais, comme dans cette union, on n'a pas donné au Bas-Canada sa juste part de la représentation dans la chambre d'assemblée, je comprends pourquoi cette dernière province est généralement en faveur du principe des deux majorités, et je l'approuve. Et ils ont d'autant plus raison d'y tenir qu'ils ont été abandonnés par les libéraux du Haut-Canada. Mais en prenant cette position inconstitutionnelle, mais sensée et raisonnable, à cause de la position exceptionnelle dans laquelle nous nous trouvons, je vous dis : vous êtes dans le faux, puisque vous êtes complètement en dehors du principe que vous vous glorifiez de proclamer. En quoi sommes-nous donc coupables à vos yeux ? quel si grand crime avons-nous donc commis pour mériter de vous de si terribles menaces.

Laissez à MM. Lafontaine et Morin, ils ont toujours marché plus droit que le *Canadien* " au moins depuis que " le rédacteur actuel " en " a " pris la direction " ; certains textes que nous avons reproduits, il n'y a que quelques jours, le prouvent assez. Si cependant le *Canadien* les avait oubliés, nous lui ferions le plaisir de les lui remettre devant les yeux pour son propre avantage et sa propre sanctification.

Nous ne voyons pas, comme le dit le *Canadien* que M. Hincks ait " en vue " de " forcer à déclarer une guerre ouverte à MM. Lafontaine et Morin. " N'est-ce pas le *Canadien* qui pour donner de la couleur à son apostasie a traîné ces grands noms sur le champ de la discussion, et les a pris mille fois en vain. Que la guerre qu'il soutient soit obscure ou ouverte, que pour combattre les soldats de l'armée populaire, il se cache dans les taillis, dans le ravin tortueux qu'il s'est creusé, ou qu'il se mette à découvert sur un champ de bataille, le résultat sera le même. Nous ne connaissons pas la pensée de MM. Morin et Lafontaine ; mais nous ne croyons pas en être bien loin quand nous disons qu'ils aimeraient mieux un ennemi avoué, quelque fut son acharnement et sa fureur, qu'un lâche adversaire qui porte ses coups dans l'ombre et qui est d'autant plus dangereux qu'il s'annonce à vous sous les dehors trompeurs de l'amitié.

Au risque de faire dire au *Canadien* et aux grands hommes de la presse tort de Montréal que le *Pilot* est notre patron, nous reproduisons sa réponse à cet article du *Canadien*, afin, qu'il puisse le combattre à armes égales, persuadé qu'il ferait la même chose pour nous dans une semblable circonstance. Nous n'avons pas besoin de dire que nous n'avons de patrons que nos abonnés auxquels nous nous efforçons de plaire quand nous pouvons le faire, d'accord avec nos principes, nos convictions, notre devoir, avec leur intérêt même ; d'accord avec ce que nous devons au pays, ce que nous devons à la justice et à la raison.

L'assemblée de jeudi dernier, au sujet du chemin de fer entre Halifax et Québec, est l'une des plus nombreuses et des plus respectables que nous ayons eue il y a longtemps ; et nous pouvons dire, sans crainte d'être démenti, que l'objet qu'elle avait en vue est le plus important pour l'avenir du pays, qu'ait jamais eu à discuter aucune assemblée avant celle-ci. Aussi l'enthousiasme a été général, et la bonne volonté de tous s'est manifestée de manière à faire comprendre que le succès de cette gigantesque entreprise est assuré. Qui donc, en effet, refuserait des avantages comme ceux que vous offrent les capitalistes anglais, tout en s'assurant pour eux-mêmes d'équitable intérêts. Avec cette amélioration, dans dix ans, Québec sera une grande ville commerciale, comme elle est une grande ville militaire ; par cette amélioration, le magnifique pays encore couvert de forêts, qui s'étend de Ristigouche jusqu'à quel-

ques lieues de Québec, sera fertile et riche, et assurera à l'ancienne capitale une prospérité qui ne pourra périr, comme le commerce extérieur lui-même peut périr ; par cette amélioration les distances seront rapprochées, et ceux qui étaient à 60 lieues du marché, l'avoisineront presque, puisqu'ils pourront s'y rendre en quelques heures ; par cette amélioration les terres sur lesquelles elle s'effectuera, tripleront en un instant de valeur, et ceux-mêmes qui craindraient ne devoir retirer des capitaux qu'ils y mettraient un intérêt raisonnable, devraient encore le faire, parce que leur industrie, quelle qu'elle fût, s'agrandirait par la démesurément ; par cette industrie, comme l'a si bien observé le maire, nous aurions douze mois d'un commerce actif, tandis que les glaces nous tiennent pendant six mois entiers dans une torpeur, un sommeil qui nous est souvent funeste ; par cette amélioration nous serions, comme l'a dit M. J. B. Forsyth, constamment en relations commerciales avec les provinces d'en bas que nous appelons nos sœurs provinces, mais que nous ne connaissons pas. Ce chemin de fer ferait passer les malles anglaises par le Canada, et elles lui seraient à elles seules une assez bonne source de revenus. Il est tout naturel de supposer, et par les espérances qu'a fait concevoir lord Stanley, et par les positions reciproques dans lesquelles se trouvent les lignes projetées de Montréal à Portland et de Québec à Halifax, que le gouvernement britannique et les capitalistes anglais affectionneront davantage cette dernière entreprise ; et cela avec raison. Les provinces britanniques de l'Amérique sont une partie intégrante de l'empire, il est de l'intérêt de la mère-patrie, non pas de les engouffrer commercialement et politiquement dans le cratère béant du volcan républicain qui les avoisine ; il est donc de son intérêt et de son devoir de nous rapprocher d'elle de plus en plus, et de nous communiquer une partie de sa prospérité et de ses richesses. Pour éviter le premier et pour atteindre le second de ces résultats, en Angleterre on désertera la ligne de Portland pour se porter vers celle d'Halifax. D'ailleurs l'Angleterre ne peut pas se mettre entièrement à la disposition de ceux qui peuvent être d'un instant à l'autre ses ennemis, et qui, à coup sûr, ne sont pas ses amis ; elle a besoin, sur son propre territoire, d'un chemin pour pénétrer à l'intérieur de ses domaines dans le nord de l'Amérique. Mais comme l'espace à parcourir est immense, comme, dans le cas de guerre, elle aurait besoin de jeter en route des milliers de soldats sur ce côté de l'océan, une route militaire ordinaire serait insuffisante ; elle encouragera donc le chemin de fer de toutes ses forces et de toute sa puissante volonté. Si tous nos compatriotes sentent comme nous l'avantage immense d'une pareille amélioration, et nous ne doutons nullement qu'ils le comprennent, ils y concourront de toutes leurs forces. L'Angleterre ne demande que de la bonne volonté de notre part et un peu d'argent pour prouver que cette volonté existe ; le reste, c'est à dire, trois millions de louis à peu près, nous sera fourni comme par enchantement. Plus tard nous aurons occasion d'entrer dans des détails plus positifs et plus saisissants.

CHEMIN DE FER ENTRE QUÉBEC ET HALIFAX.

A une assemblée publique des citoyens de Québec, convoquée par l'honorable René Edouard Caron, maire, conformément à la réquisition qui lui avait été présentée à cette effet, et tenue le 23 octobre 1845, à l'Hôtel du Parlement, afin de prendre en considération les mesures qu'il serait nécessaire d'adopter pour l'établissement du chemin de fer projeté entre Québec et Halifax ;

L'honorable M. le maire ayant été appelé au fauteuil,

Et F. X. Garneau, écuyer, greffier de la ville, prié d'agir comme secrétaire,

Il a été unanimement résolu—

1. Sur motion de l'honorable William Walker, secondée par M. J. O. Charneau, écuyer, M. P. P. : Que les citoyens de Québec ont appris avec la plus grande satisfaction les démarches qui ont été faites en Angleterre et dans nos co-provinces pour avancer la formation d'un chemin de fer entre Halifax et Québec, avec le projet de se prolonger de manière que les habitants de l'Amérique britannique puissent avoir une communication commerciale prompte et sûre avec le Royaume-Uni dans toutes les saisons de l'année, par un port situé dans les limites de leurs propres territoires.

2. Sur motion de l'honorable T. C. Aylwin, M. P. P., secondée par H. Le Mesurier, écuyer :

Que les citoyens de Québec uniront cordialement tous leurs efforts à ceux qui seront faits pour effectuer avec promptitude le chemin de fer projeté.

3. Sur motion de l'honorable John Neilson, secondée par l'honorable Louis Massue :

Que le chemin de fer projeté, tout en facilitant les relations commerciales, aura l'effet d'ajouter beaucoup à la sûreté de ces provinces comme partie de l'empire britannique ; et qu'il est en conséquence à désirer que la ligne en soit tracée le plus tôt possible, par des hommes de science d'une réputation bien établie, avec le concours du gouvernement impérial.

4. Sur motion de l'honorable H. Black, secondée par Vital Têtu, écuyer :

Qu'il soit présenté à Son Excellence le gouverneur-général une humble adresse, signée par le maire de cette ville, au nom de cette assemblée, avec copie des présentes résolutions, priant son Excellence de vouloir bien en soumettre le sujet à la considération du gouvernement de Sa Majesté, et faire telles autres démarches que Son Excellence croira les plus convenables pour le succès de l'entreprise.

5. Sur motion de l'honorable A. W. Cochran, secondée par J. Chabot, écuyer, M. P. P. :

Qu'il soit nommé un comité pour correspondre avec les compagnies formées ou qui pourront l'être en Angleterre pour l'établissement du dit chemin de fer, et avec les comités, les corps publics et les particuliers dans ces provinces, pour la réalisation des vues de cette assemblée, et que le dit comité fasse rapport de temps à autre de ce qu'il croira pouvoir contribuer à cet objet.

6. Sur motion de J. B. Forsyth, écuyer, secondée par M. Peter Paterson :

Que le Maire de Québec, le président de la chambre de commerce, les membres de la législature résidents dans la ville et le district, avec les honorables A. W. Cochran, Henry Black, Louis Panet, William Sheppard, et MM. W. Price, H. Le Mesurier, R. Cassels, A. Simpson, N. Freer, F. X. Méthot, C. Turgeon, J. Jones, T. C. Lee, D. Burnet, G. B. Symes, J. Gilmore, J. E. De Blois, James Tibbits, J. Gillespie, J. Chouinard, T. Lloyd, H. J. Noad, V. Têtu, I. R. Eckart, H. Atkinson, E. Bacquet, P. Langlois, G. O. Stuart, E. Glackemeyer, J. G. Tourangeau, H. Pemberton, F. X. Paradis, J. B. Forsyth, C. Langevin, P. Paterson, A. Paterson, James Gibb, John Munn, C. Gethings, J. Bonner, E. Ryan, J. M'Leod, A. Laurie, J. Légaré fils, J. Duval, G. H. Parke, W. Stevenson, A. Patton, H. Burstall, et James M'Kenzie (de la pointe-Lévi), composent le dit comité.

ED. CARON,
Maire.

Attesté,
F. X. GARNEAU,
Secrétaire.

CHRONIQUE DE MONTREAL DU

JOURNAL DE QUÉBEC.

Montréal, 20 octobre 1845.

Qu'avons-nous donc à vous raconter, nous disant d'un air poterne la *Revue Canadienne*, dont l'éditeur, comme toujours, est si bon, si facile, si doux, si jeune, si honnête, si galant, si bien disposé, et dont les productions sont toujours si palpitantes d'intérêt ! N'oublions pas que c'est la *Revue* qui parle, car je me garderais bien de faire le censeur sur l'organe de nos "belles dames," car qui sait, il pourrait fort bien m'accuser de vouloir empiéter sur ses prérogatives ; et comme de nos jours les accusations sont plus ou moins fondées, les prérogatives plus ou moins disputées, je passerai outre, me promettant tout au plus un doute sur ses privilèges féminins.

Le Théâtre Olympique vient de se fermer, directeurs et acteurs nous quittent à la hâte, crainte, sans doute, d'être poursuivis par les glaces ! Comme vous voyez, c'est sentir la fraîcheur comme une corneille sent la poudre. Mais je crois plutôt que, ne pouvant plus tirer à profusion les dollars de notre bonne ville, on a fini par dire : à l'été prochain. Et pourquoi ne viendraient-ils pas, quand Montréal paie aussi cher pour voir apprendre des rôles de théâtre que l'Europe et nos voisins paient pour voir jouer ? Et, chose assez étrange, c'est que l'acteur comique ou tragique est à peine arrivé à Montréal, que l'éditeur commence par lui faire un compliment, quelquefois tellement ridicule qu'il en fait lever les épaules. Mais voici l'enigme. C'est qu'au bout de la plume pendent des annonces et des cartes d'admission gratis ; et que faut-il de plus pour un éditeur ! Mais toi, public, qui paie pour faire rire les fous, que te reste-t-il pour tes dollars ? Une mystification.

La saison des fêtes et des bals arrive à pas de géant, nous dit encore la *Revue*, et sans doute qu'elle voudrait bien nous dire la couleur des rosettes et des clinquants que portera Mlle une telle, afin d'en répandre le goût dans la société, dans tous les états ! Voilà pour vous, Messieurs les économistes, car ce n'est pas tout de frapper, mais il faut frapper partout. Si, au lieu de s'arrêter à Eu, la reine Victoria se fut arrêtée au Canada, en passant, comme nous dirait un ecclésiastique à la bonne heure, la description ne pourrait être ni trop belle, ni trop bonne, pourvu qu'elle fut juste, cela s'entend. Mais parler de nos toilettes canadiennes ! Laissez faire, les filles d'Ève n'ont pas besoin d'encouragement à la coquetterie !

Si du passé et du présent nous passons à l'avenir, si, des choses faites, nous nous arrêtons à celles qu'on nous promet, je vous dirai des choses merveilleuses, plus belles et plus morales, et plus philanthropiques que n'en aient jamais eues les siècles derniers ! Vous vous attendez, j'en suis sûr, à quelques nouvelles découvertes de géométrie ou d'astronomie, quelque nouvelle illustration d'histoire ou de sciences ; ou, enfin, quelque nouvelle conquête de la civilisation sur la barbarie. Mais pas du tout, car ce n'est ni plus ni moins qu'un changement de l'hypodrome en hypodrome humain, ou plutôt en *antropodrome*, pardon du Néologisme. Nous allons donc avoir des courses d'hommes (et pourquoi pas de femmes), de une à trois lieues. On ne saurait en douter, ce sont là des courses de maîtres, car elles seront de longue haleine ! et comme il n'en fut jamais de plus belles, ni de plus intéressantes, nous diront vraisemblablement leurs administrateurs ! La *Revue* prendra-t-elle sous ses ailes protectrices ce sport anglais, pure race ! Pour le coup, je lui contesterai ses prérogatives ! N'en déplaise à la *Minerve*, et au temps de Rome, car autres temps, autres choses.

Parlerons-nous de l'arrivée, depuis huit ans d'absence, de l'ex-orateur, de ce grand homme qui, jadis, fut le demi-dieu du Bas-Canada. "A-t-il bien vieilli ? Paraît-il être indifférent sur les hommes et les choses de son pays," nous emandait Mme F. . . . Mais sans doute il a vieilli et pour le moins de huit ans ; mais sa physionomie est la même, ses traits, son teint n'ont pas changé ; sa parole est belle, vive et agréable, et sa conversation très animée. Mais l'homme est-il avec nous, c'est-à-dire avec le peuple ? Pas de doute en cela, nous diront ses visiteurs. M. L. . . . qui lui a payé son tribut de félicitation, nous disait en le quittant : " J'aimerais bien à savoir si ces quelques hommes égarés, qui narguent le peuple depuis deux années, s'effaceraient devant cette haute intelligence."

L'anecdote suivante, je la donne pour ce qu'elle vaut : que chacun juge pour soi-même. La famille de M. Papineau était à St. Jean, la veille de son arrivée en cet endroit, croyant qu'il arriverait ce jour-là. Le lendemain, M. le commissaire des terres de la couronne lui adressa le premier la parole, en disant qu'il l'avait attendu la veille, l'ex-député de Montréal lui dit, en lui frappant légèrement sur l'épaule : " J'aime tant l'opposition." En effet, il paraît que M. Papineau avait retardé son départ d'une journée, à Whitehall, pour venir dans le *Saltus*, bateau à vapeur de l'opposition.

Un honorable député d'origine anglaise, un de ces braves anglais, dans une visite, lui observa qu'il était enchanté de voir que sa physionomie n'avait pas changé. " I am the same in all," fut sa réponse. Un ami intime de l'orateur, ex-député et digne acolyte des Bourdages et des Morin, et à la porte duquel l'administration a été frappée depuis la résignation, nous disait : " Si vous connaissiez M. Papineau comme je l'ai connu, et dans les bureaux, et en dedans et en dehors de notre ancienne chambre d'assemblée, vous diriez : si cet homme est le même, je réponds de lui." En effet, l'homme qui a soutenu une lutte aussi noble que grande, aussi belle que généreuse contre l'irresponsabilité du pouvoir, répudierait-il lui aussi, ses principes passés !

Je vois que les journaux politiques ne parlent pas ou parlent peu de ce grand politique, de crainte, sans doute, de se compromettre. Mais si l'ex-orateur tient le langage haut, franc et sévère sur la responsabilité ministé-

rielle et les droits coloniaux, comme il le faisait avant la suspension de notre constitution, il doit rire des doutes, d'ailleurs très légitimes, de la presse à son égard. Je viens de faire de la politique sans le vouloir ; mais par le temps qui court, il y a tant de choses à dire en politique qu'on ne peut s'empêcher d'en parler.

Le gouvernement est dit-on, sérieusement malade. Combien de personnes désirent que sa maladie le force à déguerpir, combien d'autres, au contraire, désirent sa convalescence. Nous, nous n'en dirons rien, car c'est le moyen de plaire à tout le monde, excepté en politique.

Le public attend avec impatience les *Dioramas* de M. Winter. Il va sans dire que les Montréalais vont se porter en foule à cette exposition. Comment voulez-vous qu'il en soit autrement, quand les habitants de Montréal sont naturellement curieux, avides de nouveautés et d'amusements, bons ou mauvais. Parlez-leur de "sans-pareils," vous les attirerez à vous comme l'acier attire l'électricité ! Il ira donc en foule, ce public, pour contempler de l'œil les beautés de l'art et le goût de l'exposition.

Nos navigateurs font des progrès remarquables sur les rives du St. Laurent. Le "*Pilot*" qui ne s'est jamais écarté que sur un point de la ligne, tient le chenal à merveille. La *Minerve*, après avoir réparé ses petites avaries, a repris ses voyages réguliers et soutient noblement la lutte. L'*Aurore* paraît avoir été réparée et paraît vouloir aussi changer de route. Jadis, ce vaisseau rendait de grands services à l'état, mais depuis deux années, la malpropreté de son bord et sa persistance à marcher sans gouvernail, l'a ruiné ! On dit même que son propriétaire ne fait pas assez pour payer son imprudent *pilote*.

Le commerce d'automne commence à avoir de la vogue, les froids forcent les friseurs à acheter et les marchands de rire ; vous savez que le marchand attend sa récolte commerciale avec autant d'impatience que l'agriculteur attend le produit de ses labours. Le marchand attend le printemps et l'automne ; si le premier fait défaut, reste le second ; voilà son espérance, son avenir. Haut et petit commerce, mais particulièrement le dernier, se sont plaints jusqu'ici. Voyez ce défenseur populaire, comme il rit, ne veut-il pas dire : " tant mieux pour le peuple, pour la communauté, pour le pauvre ; c'est le plus grand nombre, c'est le plus grand bien."

La ville est vraiment déserte. Plus de jolies dames étrangères à voir, à admirer : elles sont disparues comme des météores. Jusqu'à cette année il n'était question que de belles touristes américaines ; cette année il y a eu rivalité, car nous avons eu aussi nos belles touristes Québécoises. Québec, malgré ses malheurs et ses infortunes, a donc pu fournir son contingent à la capitale, cela est bien, et comme cela devait être.

Disons-nous un mot sur l'industrie agricole et manufacturière, sur nos sociétés littéraires et scientifiques, sur leur nature et leur but, leurs tendances et leurs effets, leur nombre et leur composition ; enfin sur leurs progrès passés, présents ou à venir. J'allais vous dire " à l'ordinaire prochain," mais je laisse la phrase à son auteur, pour vous dire : à une autre chronique.

L. L.

Montréal, mercredi, 22 octobre 1845.

M. le rédacteur du *Journal de Québec*,

Au siège du gouvernement rien ne se passe de bien important, si ce n'est la santé du gouverneur-général qui s'affaiblit de jour en jour, et qui inspire des craintes assez graves à ses médecins. On dit que lord Metcalfe veut finir sa carrière politique et temporelle en Canada, que malgré l'avis de ses médecins il persiste à ne point quitter cette colonie pour un climat plus favorable. Nous nous sommes bien amusés ici au sujet de certaines louanges ridiculement et sottement prodiguées à un certain personnage qui n'en mérite certainement pas une aussi grande dose que celle qui lui ont administrées les adulateurs, torries, bien entendu, pour son zèle, son énergie, ses talents transcendents et son mérite inappréciable. Nous ne prenions longtemps ces espèces de louanges de la part des journaux torries de Montréal que comme une ironie. Nous nous sommes trompés, c'était pour tout de bon ! On porte même la flatterie jusqu'à appeler l'attention de Son Excellence sur le mérite distingué de ce haut personnage, jadis modeste boutiquier d'épicerie, aujourd'hui maire de la cité de Montréal ! On veut que Son Excellence récompense dignement les services de cet homme en le mettant sinon au conseil exécutif du moins au conseil législatif. Par ma foi, de pareilles billevesées ont de quoi faire pâmer de rire. *Risum tenentis amici!* aurait dit autrefois le bon Horace. Mais les temps sont changés, chacun se demande ce qui peut engager les torries de notre ville à accabler M. James Ferrier de tant de fades adulations qu'il avale comme les enfants de l'eau sucrée. C'est que cet homme ne doit sa dignité de Maire qu'aux efforts des L. P. S. soldés par l'administration du jour, comme vous le savez. C'est que ces ennemis de l'ordre et de la concordie, après avoir foulé aux pieds les droits des citoyens en emportant les élections municipales par la force armée, ont intérêt de faire croire à la province que leur homme est un *prodige* de capacité. Ils ont cité, comme preuve de l'activité du maire actuel de Montréal, le grand incendie du Quartier Ste. Anne. Leur imagination leur a fait croire que leur *prodige* se trouvait sur la scène du feu dès le commencement de l'incendie, c'est-à-dire, vers 2 heures après minuit, tandis qu'il ne s'y rendit que vers six heures du matin, alors que le progrès des flammes était presque arrêté. C'est un incident de peu d'importance. Mais on se sert de tous les moyens pour tromper le public, il est bon de rétablir ce petit fait dans la stricte vérité, surtout quand on veut profiter de cette circonstance pour élever aux dignités des hommes de néant aux dépens d'hommes de mérite distingué.

Après le long déluge qui a inondé nos campagnes et qui a fait monter de trois à quatre pieds l'eau du fleuve devant Montréal, fait qui ne s'était fait voir de mémoire d'homme en cette saison de l'année, nous avons un temps sec, clair et serein. Il a gelé considérablement cette nuit.

Le *Charlevoix* est parti hier soir de notre port pour Québec avec une forte cargaison de barils de farine. Il promet de bien aller.

Notre corporation s'est décidée à lever une nouvelle taxe de 3d. par louis sur la valeur annuelle des propriétés, en sus de la taxe de 1s. 6d. par louis, afin d'organiser convenablement le département du feu.

La fureur de bâtir est toujours à l'ordre du jour. Mais il est malheureux de voir si peu de goût et de symétrie dans l'ordonnance générale extérieure des

édifices. On n'a nul égard aux premières règles de l'art. Des édifices qui, avec un peu de goût, seraient un ornement à notre ville, seront des monuments impérisables de l'ineptie et de l'ignorance de certains architectes venus d'outre-mer.

Votre etc.,

A. L.

Nous avons reçu le Journal d'un exilé politique aux terres australes; par L. Ducharme. Nous n'avons pas eu le temps de parcourir dans son entier ce pamphlet de 100 pages; mais le peu que nous en avons vu nous permet de le recommander à l'encouragement et à la sympathie du public. Il doit être intéressant pour tous de connaître toutes les péripéties de ce drame joué par tant d'acteurs poussés par le souffle violent des tempêtes politiques à plus de 5000 lieues du sol de la patrie.

Le Journal de l'exilé se vend chez M. Lemieux. M. Gosselin de Montréal doit être ici à Québec pour en donner des copies à ceux qui voudront encourager cette publication. On le vend 1s. 6d.

Le comité du chemin de fer s'est assemblé aujourd'hui à onze heures pour nommer un sous-comité de correspondance, qui doit se mettre immédiatement en rapport avec le comité provisoire de Londres, et ceux des autres provinces.

LE COMTE D'ALDBOROUGH GUERI PAR



LES PILULES DE HOLLOWAY.

LE COMTE D'ALDBOROUGH GUERI DU MAL DE FOIE ET D'ESTOMAC.

Extrait d'une lettre du comte, datée de Villa Mesina, Leghorn, 21 février, 1845.

AU PROFESSEUR HOLLOWAY.

Monsieur.—Plusieurs circonstances m'ont empêché de duoir vous remercier plutôt de la politesse que vous avez eue de m'envoyer de vos pilules. Je prends maintenant occasion de vous en demander le compte, et, en même temps, d'ajouter que vos pilules m'ont guéri des maux de foie et d'estomac, ce que n'avaient pu faire tous les membres éminents de la Faculté chez nous, et sur tout le continent, non plus les eaux de Carlsbad et de Marienbad. Je désire avoir une autre boîte et un petit pot de l'onguent, en cas que ma famille en ait besoin.

Votre très obéissant et obéissant serviteur.

(Signé) ALDBOROUGH.

CURE D'INDIGESTION ET DE CONSTIPATION.

Monsieur.—Je considère comme un devoir de vous informer que vos pilules, dont j'ai acheté quelques boîtes chez Mr. Moore, droguiste, de Newtown, m'ont guéri d'une constante indigestion et constipation, que j'avais contractées par une trop grande assiduité aux études littéraires. Je recommande fortement aux auteurs et aux personnes disposées à l'étude généralement, l'usage de vos pilules précieuses. Vous êtes libre de publier cette note, si vous en avez le désir.

Je suis, Monsieur, votre obéissant serviteur, (Signé) G. R. WYTHEN BAXTER.

A vendre, chez JOHN MUSSON, Chémiste. Seul agent à Québec.

Québec, 25 Octobre, 1845.

CHACUN PEUT ETRE GUERI!!!

AVEC



L'ONGUENT DE HOLLOWAY.

Une cure de 50 ulcères en six semaines.

Extrait d'une lettre de John Martin, écuyer, bureau du Curonicle, Tobago, Indes Occidentales. 4 Février, 1845.

AU PROFESSEUR HOLLOWAY.

Monsieur.—Je prends la liberté de vous informer que les habitants de cette île, particulièrement ceux qui ne sont pas en moyen de se procurer les soins d'un médecin, sont fort désireux d'avoir à leur portée vos médecines étonnantes, depuis la connaissance des heureux résultats qu'elles ont obtenus ici, dans plusieurs exemples de guérisons de maladies et d'ulcères d'un caractère désespérant. Un monsieur de l'île, ayant, le croit, 50 ulcères suppurants couvrant le corps et les membres, avait fait usage de votre remède imaginaire sans en pouvoir tirer aucun bien; mais vos médecines l'ont guéri en six semaines, et il est maintenant, par leur vertu seule, remis à la santé et en vigueur.

(Signé) JOHN MARTIN.

Hemorrhoides, Fistules, Debilités.

CURE REMARQUABLE DE CES PIBLES ET ONGUENT.—Un lieutenant de demi-pai, résidant ci-devant à St. Hélier, Jersey, dont par désir on lui fit le nom, avait depuis 3 ans souffert d'hémorrhoides, fistules et d'affaiblissement général, d'une nature alarmante. Il s'était deux fois soumis à l'opération, mais sans effet, et en dernier lieu il s'était livré au désespoir. Cependant, malgré cette accumulation de souffrances, jointes à une faible constitution, il fut complètement guéri de ses infirmités et remis dans une pleine jouissance de santé, par ces médecines justement renommées, alors que tout autre moyen lui était refusé.

CANCERT AU SEIN.—CIRCONSTANCE MERVEILLEUSE. Copie d'une lettre de Richard Bull, cordonnier, Totton, pres Southampton. 6 Février, 1845.

" Au professeur Holloway.

" Monsieur.—La Providence a permis une cure merveilleuse de cancer au sein de la durée de 12 ans, au sein de ma femme. Dans les derniers temps, il blessures étaient ouvertes à la foi. La Faculté avait déclaré toute guérison impossible, plusieurs morceaux d'os étaient sortis des plaies, et j'aurais que mon épouse me serait bientôt enlevée. C'est alors qu'un ami me conseilla l'usage de vos pilules et onguent, lesquels, à notre grande étonnement, dans l'espace d'environ 3 mois, lui fermèrent les plaies et lui remirent le sein aussi bien portant qu'il fut de sa vie.

" Je serai toujours, vos très reconnaissant et obéissant serviteur, (Signé) RICHARD BULL.

Dans toutes les maladies de peau, de jambes, vieilles blessures et ulcères, mal au sein, aux mamelles, cancers ulcéreux et pueraux, tumeurs, enflures, goute, et dans les cas d'hémorrhoides; de les PILULES DE HOLLOWAY peuvent servir avec l'onguent; de cette manière la guérison est plus sûre, et s'opère dans la moitié du temps qu'il faut pour l'onguent seul.

Brûlures, teignes, eczémaux, gercures aux mains et aux lèvres, etc., seront guéries promptement avec cet onguent. A vendre chez JOHN MUSSON, Chémiste, Seul agent à Québec.

N. B.—Les Directions sont affrécées au Pot, ou à la boîte.

UN négociant a besoin d'un COMMIS propre au détail de marchandises sèches. S'adresser à ce bureau. Québec, 18 octobre 1845.

SOCIETE CHARITABLE

DES DAMES CATHOLIQUES DE QUEBEC.

Il y aura une Assemblée Générale des Membres de cette Société, LUNDI le 3e jour de NOVEMBRE prochain, à DEUX heures, P. M. à la Chapelle St. Louis, pour l'élection des officiers.

Par ordre du Comité, SUSANNE VANFELSON, Assistante-Secrétaire.

Québec, 28 octobre, 1845.

Par Encan,

Sera vendu MARDI, le 4 Novembre prochain, à Une heure précise, au coin des rues St. Pierre et de la Montagne :

TOU le fonds de commerce de J. L. Audette, consistant principalement en

- Cuir à semelle, Peaux de mouton, do bordure, do doublure rouge, do veau, do vache, do maroquin noir, Pointes à cordonnier, Noir à souliers, Cigares, etc., etc.

—ET AUSSI—

S'il n'en est pas disposé avant, le magasin occupé par le dit J. L. Audette, jusqu'au 1er mai prochain.

POUR ARGENT COMPTANT.

J. B. AUDETTI, Syndic.

Québec, 16 octobre, 1845.

MRS. EVANTUREL, avocat, a établi son bureau, en sa demeure rue St. Louis no. 32, pres l'Esplanade. Québec, 23 octobre, 1845.

DES soumissions cachetées, seront reçues d'ici à MIDI le 31 courant, pour 34 paires de culottes, 34 paires de bottes d'hiver et 34 casques de fourrures, semblables à des modèles que l'on pourra voir en s'adressant au chef de Police, à la station de la rue St. Pierre.

R. H. RUSSELL, Chef de Police.

Québec, 22 octobre, 1845.

ELECTION DU CONSEIL DE VILLE.

HOTEL-DE-VILLE, QUÉBEC,

Le 30 septembre, 1845.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les LISTES des personnes qualifiées à voter aux élections des Conseillers et autres officiers de ville dans chacun des quartiers de cette Cité, sont déposés au bureau du soussigné et qu'elles sont ouvertes à l'inspection des citoyens.

Toutes personnes qui auront à réclamer contre les dites listes, soit parce que leurs noms y auront été omis, ou parce qu'ils auront été placés dans les listes d'un autre quartier que le leur; et tous électeurs inscrits qui auront lieu de croire que les noms de personnes qui n'ont pas droit de voter ont été insérés dans les dites listes, ou qui auront à leur égard quelques autres objections à faire, devront déposer au bureau du soussigné leurs réclamations ou leurs objections le ou avant le 30 de novembre prochain.

Par ordre, F. X. GARNEAU, Greffier de la cité.

Ventes par le Sheriff.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que les Terres et Héritages sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs, tel que mentionné ci-bas. Toutes personnes ayant des réclamations sur lieux, soit par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions " afin d'annuler, afin de distraire, ou afin de charge, " exceptés dans " les cas de Vendition Exponas, " dans lesquels cas la loi ne permet pas telles oppositions, sont requises d'être filées au bureau du sheriff avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de vente; les oppositions " afin de conserver " peuvent être filées en aucun temps dans les deux jours après le retour de l'Ordre, Writ.

No. 396. Pierre Gaspard Gustave Joly, de la paroisse de St. Louis de Lotbinière, écuyer, seigneur du fief et seigneurie de Lotbinière; contre Jean Baptiste Blanchette, de la même paroisse, fermier, à savoir: " Une terre, située en la paroisse St. Louis de Lotbinière, en la concession nommée Saint-Charles, de deux arpents de front sur vingt-six arpents et demi environ de profondeur, prenant par devant au bout des terres de Saint François, en profondeur aboutissant au chemin du Roi, concession Saint Charles, joignant du côté nord est à Jean Baptiste Blanchette, fils de Charles, et du côté sud ouest joignant à Hubert Lausé, avec les héritages dessus construits circonstances et dépendances; sujette aux droits, devoirs de redevances stipulés et réservés par et en faveur du seigneur dans l'octroi original d'icelle à titre de cens. " Pour être vendue à la porte de l'église de la dite paroisse de St. Louis de Lotbinière, le Dix-Huitième jour de Novembre prochain, à Dix heures du matin. Le dit Bref retournable le dix-neuvième jour de Novembre prochain.

No. 643. Laughlan Thomas Macpherson, de la cité de Québec, écuyer notaire public, contre James Duncan, de la petite rivière St. Charles, dans le comté et district de Québec, fermier, à savoir: " Un lot de terre, situé et étant au lieu public appelé petite rivière St. Charles, dans le fief St. Jacques, de la contenance de deux arpents de front sur trente cinq arpents, en environ de profondeur; borné en front par la petite rivière St. Charles, en arrière par le bout de la dite paroisse, au sud ouest par George Henderson, représentant Abraham Gagnon, et au nord est par Madame veuve Fausseau, représentant François Lessard, ensemble avec la maison dessus érigée, et y étant, et autres circonstances et dépendances, sujet au droit, devoirs et redevances, stipulés et réservés par et en faveur du seigneur dans l'octroi original d'icelle à titre de cens. " Pour être vendue à la porte de l'église ou chapelle de la paroisse de St. Roch de Québec le Dix-Huitième jour de Novembre prochain, à Dix heures du matin. Le dit Bref retournable le dix-neuvième jour de Novembre prochain.

No. 190.—Florence dit St. Jean, commerçant, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal; contre Dame Marguerite Chavigny de la Chevrotière, de la paroisse de St. Joseph de Deschambault, dans le comté de Portneuf, dans le district de Québec, veuve de feu Louis Gariépy, écuyer, et Louis Léon Gariépy, écuyer, navigateur, du même lieu, à savoir: " 1. Un fief ou partie de seigneurie comme sous le comté de Portneuf, une demie lieue de front, sur une lieue et demie de profondeur ou environ; bornée en front par la seigneurie de Sir James Stuart, et au nord est à la seigneurie des Geronimes, avec tous les droits de cens et rentes, lods et ventes, chasses et pêche et tous droits seigneuriaux y appartenant, sauf la réserve du moulin à farine et un dixième indivis dans la totalité de la dite part de seigneurie appartenant à Joseph Bernard. 2. Un moulin à carder et à fouler sur la rivière Lachevrotière, situé en la seigneurie, paroisse de Deschambault, avec le terrain autour du dit moulin, comprenant un demi arpent en superficie ou environ, à la charge par l'acquéreur suivre les conventions passées entre feu L. Gariépy, écuyer, et Louis Gonzague Page, devant Mre. A. C. Delachevrotière, notaire, cinq février, mil huit cent quarante, et le cinq de Juin, mil huit cent quarante-deux, avec scelles, situé au même lieu, sur la rivière de Lachevrotière, avec les dalles, chaussees, mouvements et courants, à sept ou huit arpents du fleuve St. Laurent d'un quart d'arpent en superficie, et avec les terres de Villers. Pour être vendus, comme suit: le numéro un, en mon bureau dans la cour de justice, dans la dite cité de Québec, le dix-huitième jour de novembre prochain, à dix heures du matin, et lots numéros deux et trois, à la porte de l'église de la dite paroisse de Deschambault, le dix-neuvième jour de novembre prochain, à dix heures du matin. Le dit Bref retournable le vingtième jour de novembre prochain.

No. 30.—Jean Tremblay, de la paroisse de St. Etienne de la Malbaie, dans le district de Québec, commerçant; contre James Sheehy, du même lieu, commerçant—(ci-suit la description des terres du dit Jean Tremblay.)—à savoir: " Un morceau de terre de forme irrégulière contenant six perches et dix pieds au chemin de la Reine, et par derrière cinq perches et dix pieds, sur environ deux perches et demie de profondeur, situé en la dite paroisse et seigneurie de Murray Bay, concession de la Pointe au Pic; borné par devant au chemin de la Reine, et par derrière au terrain des représentants de feu Monsieur Chiquin, en suivant les sinuosités de ce terrain, tenant au nord au dit terrain de feu Chiquin, et au dit bailleur, avec une maison et étable dessus construites, circonstances et dépendances; sujet aux droits, devoirs et redevances, stipulés réservés par et en faveur du seigneur dans l'octroi original d'icelle à titre de cens " Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de St. Etienne de la Malbaie, le vingt-cinquième jour de Novembre prochain, à dix heures du matin. Le dit Bref retournable le quinzième jour de Janvier prochain.

LES ATELIERS D'ED. THIVIERGE, Marchand-Tailleur,

L'UN, RUE DU PONT (GRAIG) FAUBOURG ST. ROCH, (Nouvelle maison construite sur les ruines de son ancienne demeure, depuis l'Incendie du 28 mai.)

ET L'AUTRE A L'ENCOIGNURE DES RUES NOTRE-DAME ET DU PORCHE, Basse-Ville.

Le propriétaire de ces établissements informe respectueusement ses amis et le public en général que sans discontinuer les magasins et atelier de tailleur, à l'encoignure des rues Notre-Dame et du Porche, à la Basse-Ville de Québec, est maintenant résident à son ancienne demeure, rue du Pont, Faubourg St. Roch, où il a reçu un assortiment général et choisi de marchandises et de fourniture de goût dans sa ligne égale à toute ce que l'on peut voir de plus beaux à Québec en ce genre, tels que draps fins et superfins, des couleurs les plus à la mode, draps de castor, doekskins, casimir de toute nuances, et de toutes qualités, patrons de veste de laine, de satins et de velours, etc. etc.

Il espère que son assiduité à exécuter les commandes, l'excellence de sa coupe et l'excellence des matériaux, mériteront plus que jamais le patronage et l'encouragement public. N. B. Le soussigné a besoin d'un chef d'établissement (foreman) qui sache l'anglais et le français et la tenue des livres, auquel il donnera de bons gages.

A LOUER—A l'encoignure des rues Notre-Dame et du Porche, vis-à-vis de chez M. Catro, un superbe magasin.—S'adresser à ce bureau ou à Ed. Thivierge. Québec, 23 octobre 1845.

PELLETIERIES.

Le soussigné prévient ses amis et le public en général, qu'il a ouvert son MAGASIN DE PELLETIERIES comme de coutume, et il offre en vente

Un assortiment des plus étendues de

PELLETIERIES.

Tels que Casques de toutes sortes, Manchons, Boas, Gants, Mitaines, Casquettes de Drap garnies en pelletterie, grandes Colerettes (Caps) d'Astracan et autres pour Dames, garnitures de Vison, Sables, Martes, etc., etc., etc. ROBES de CARIOLE, pour ornements de voitures, de toute sorte, do. de Buffles Illinois, Peaux d'Original, Chamois et Caribous, Gilets et Caleçons de Chamois, Semelles de orin comme préservatifs contre l'humidité et le froid aux pieds.

Raquettes, Traines Sauvages,

Cannes de jonc et de baleine, cordons pour Raquettes et souliers, Souliers d'Original pour Dames et Messieurs.

AUSSI,

Casques, Casquettes, Mitaines,

EN GROS ET EN DETAIL

Et reçu par le Zealous, récemment arrivé de Londres, une immense quantité de Pelletteries fabriquées à Londres, expres pour le marché de Québec, dont il disposera à des prix considérablement réduits.

F. E. GARANT.

Québec, 23 octobre 1845.

Joalleries, &c., de Londres,

A LA MODE.

ARDOUIN & FILS,

Horlogers, Joalliers, etc.,

ONT l'honneur d'informer leurs patrons et le public, qu'ils viennent de recevoir, par le Zealous, de Londres, un assortiment choisi de Joalleries à la mode, etc. etc.

VIEUX OR ET ARGENT ACHETES ET PRIS EN ECHANGE.

On a besoin d'un bon Ouvrier.

No. 60, rue St. Jean,

Québec, 13 Octobre, 1845.

MARCHANDISES D'AUTOMNE

LES soussignés ont l'honneur d'informer leurs amis et le public en général qu'ils ont reçu et sont recevant, par les différens arrivages,

Un assortiment général de

COTONNADES ET LAINAGES

DE SAISON.

AUSSI, en attente chaque jour, par les navires Zealous et Wilson de Londres; le Magnet et le Souter Johnny, de Liverpool, et le Lady of the Lake, de Glasgow;

UN ASSORTIMENT DE

MARCHANDISES DE GOÛT

et d'Utilité,

Complété d'après les dernières modes, avec connaissance et jugement;

COMPRENANT

Une grande variété de Cachemires imprimés pour robes,

DE PATRONS LES PLUS NOUVEAUX;

UN CHOIX DE

CHALES DE CACHEMIRE

ouvrages, et un de

CHALES DE VELOURS.

PELLISSES de velours à la Polka; MANTILLES de Soie de dernier goût.

L. & C. TETU.

Québec, 30 septembre 1845.

PROPRIÉTÉ A VENDRE.

UN terrain de 72 pieds de front sur toute la profondeur qu'il y a de la rue St. Vallier au cap, précisément à l'aboutissement de la rue St. Dominique, paroisse de St. Roch; avec les murs d'une maison à deux étages, en bon état malgré les ravages que leur a pu faire l'incendie du 28 mai. S'adresser à dame veuve Cns. LEMIEUX, ou à M. PIERRE GAGNON, père. Québec, 27 septembre 1845.

Le soussigné prie ceux qui doivent à M. J. L. AUDETTE, à la cession des biens duquel il est nommé seul syndic, de vouloir bien payer au soussigné sous le plus court délai possible, à défaut de quoi leurs comptes seront mis entre les mains d'un procureur.

Québec, 16 octobre, 1845.

J. B. AUDETTE, Syndic.

PROSPECTUS
DE LA
REVUE DE LEGISLATION
ET DE
JURISPRUDENCE.

REDACTEURS:

A Montréal, { MM. LOUIS LE TOURNEUX
et JOSEPH U. BEAUDRY.

A Québec,

DEPUIS un grand nombre d'années, le besoin d'une publication de la nature de celle que nous nous proposons d'établir, se fait vivement sentir dans cette partie de la Province du Canada. Dans ces derniers temps surtout, il faut bien l'avouer la Législation et la Jurisprudence, ont été et sont encore dans un tel état d'incertitude, qu'un semblable projet doit être favorablement reçu. Dans cette confusion, dans ce chaos de lois anciennes et nouvelles, l'avocat cherche en vain ces règles, qui doivent le guider dans l'examen des questions soumises à ses recherches. Il s'égare dans le dédale d'ordonnances et de statuts que la Législation multiplie chaque année. Il pourrait trouver dans des compte-rendus (rapports) des causes et des décisions des divers tribunaux de la Province, de quoi le guider à travers bien des difficultés; mais il n'y a pas de compte-rendus qui soient publiés. C'est pour remplir un si grand vide que cette Revue est fondée.

Rapporter fidèlement et avec soin les décisions des Tribunaux de première Instance et d'Appel du Bas-Canada, est un moyen sûr de contribuer à la stabilité et à l'uniformité de notre jurisprudence, caractère qu'il est si important de lui donner. En même temps une publication dont les colonnes seront ouvertes à la discussion des questions de Législation, de droit et de pratique doit être d'un haut intérêt non seulement pour l'homme de profession mais encore pour l'homme d'Affaires de tous les Etats.

C'est à la sollicitation d'un grand nombre de nos confrères que cette Revue est fondée. Nous les remercions de la sympathie qu'ils nous témoignent dès le début d'un travail aussi sérieux et aussi difficile que celui que nous entreprenons; mais pour qu'il soit intéressant et utile, ils doivent comprendre que nous ne pouvons seul en porter tout le poids. Dans un pays comme le nôtre, une publication spéciale, surtout comme celle-ci, ne peut réussir que par les efforts combinés de tous les différents membres de la profession. Nous nous adressons donc aux MM. du Barreau; ils nous doivent tous et chacun leur collaboration à une œuvre qui a pour but le bien de tous.

A ceux qui sont appelés à administrer la justice, et dont nous devons rapporter les décisions, nous demandons patronage et indulgence; nos travaux seront conduits avec conscience et exactitude et sans passion. Ils tendront toujours à perpétuer entre le Banc et le barreau, ces bons rapports qui ne doivent jamais cesser d'exister entre eux.

Nous demandons encore le patronage et l'encouragement du public Canadien. Nous nous flattons qu'il appréciera à la valeur d'une œuvre d'une utilité générale et pratique, et qui peut produire de bien grands effets si on veut l'accueillir favorablement.

La Revue de Législation et de Jurisprudence paraîtra une fois par mois par livraisons de 48 pages grand octavo, imprimées sur le meilleur papier et avec le plus grand soin typographique. Il pourrait arriver que quelques livraisons aient plus et d'autres moins que ce nombre de pages, mais le propriétaire s'engage à donner dans l'année douze livraisons formant 5 à 600 pages de matières.

Nous admettrons dans la Revue des articles écrits indistinctement dans les deux langues.

L'abonnement sera de SIX piastres par an, payables après la publication de la première livraison.

Toutes lettres, communications, etc., doivent être adressées (affranchies) au Bureau de la Revue No. 31, Rue St. Gabriel, vis-à-vis l'Hôtel du Canada.

N. B.—La première livraison paraîtra le 1^{er} Octobre prochain.

LOUIS O. LETOURNEUX,
Directeur-Gérant,
Propriétaire.

LETTRE D'ADHESION ET DE COLLABORATION
A LOUIS O. LETOURNEUX, ECR.,
AVOCAT, &C.

MONSIEUR,
Nous applaudissons à votre projet de fonder une Revue de Législation et de Jurisprudence, et nous l'approuvons sous tous les rapports. C'est une bonne et belle entreprise, qui rencontrera, nous l'espérons, tout l'encouragement qu'elle mérite, non seulement des hommes de profession, mais encore du public en général. Autant que nos loisirs nous le permettront, vous pouvez compter sur notre collaboration, comme sur nos sympathies les plus vives.

Montréal, } Nous sommes, Monsieur,
Août 1845, } avec considération,

- | | |
|------------------------|--------------------|
| Charles Mondelet, | A. N. Morin, |
| L. H. Lafontaine, | W. C. Meredith, |
| Sabrevois De Bleury, | H. Taylor, |
| T. Peltier, | P. Moreau, |
| C. S. Cherrier, | D. E. Papineau, |
| F. G. Johnson, | John Rose, |
| A. Buchanan, | A. Robertson, |
| N. Dumas, | F. Griffin, |
| Robt. MacKay, | L. V. Sicotte, |
| Joseph Bourret, | G. E. Cartier, |
| Lewis T. Drummond, | R. A. R. Hubert, |
| George DeBoucherville, | J. F. Peltier, |
| A. A. Dorion, | Frederick T. Hall, |
| L. A. Papineau, | James Armstrong, |

QUEBEC, 3 septembre 1845.

A Louis-O. LeTourneur, écrivain,
Avocat, &c.

MONSIEUR,

Le projet que vous avez formé de fonder une Revue de Législation et de Jurisprudence peut avoir de si utiles résultats pour notre société, que c'est avec plaisir que nous nous empressons de joindre notre adhésion et notre Collaboration à celle des membres du Barreau de Montréal.

Nous sommes, Monsieur,
Avec considération,
Vos confrères,

- | | |
|--------------------|---------------|
| H. Black, | E. Caron, |
| E. Duval, | C. Delagrave, |
| E. L. Montzambert, | L. A. Cannon, |

Wm. McTavish,
D. Ross,
J.B. Parkin,
F. X. Rhéaume,
S. Lelièvre,
P. O. Chauveau,
M. Tardif est nommé agent à Québec pour les deux Revues.

C. Allyn,
H. L. Anderson,
F. R. Angers,
Hambley F. Cairns,
A. Stuart,
F. M. Derome.

Le soussigné remercie ses amis, le clergé, et le public en général pour l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour et prend la liberté d'informer qu'il vient de recevoir un assortiment général direct de Londres et de Paris, consistant dans les articles suivants: lunettes d'or et d'argent, lunettes de toutes espèces, simples et doubles, verres convexes concaves et catactares; un excellent assortiment de microscopes qui grossissent de 40,000. Des télescopes astronomiques, boîtes de mathématiques, etc.

Un joli assortiment de montres et de bijoux des meilleurs manufacturiers anglais.

Québec, rue St. Jean, No. 7, à l'enseigne des Lunettes.

A VENDRE

PAR LES SOUSSIGNES:

EAU de vie d'Olard & Co.

- Génévrier de Kuyper
- Thé swankay
- Indigo
- Raisin de Corinthe
- Sucre raffiné
- Sucre bûlard
- Moutarde, etc

Et, attendu chaque jour, Cassonade Mélasses, etc.

JAMES LESLIE & CO.
Rue St. Jacques.

Québec, 26 mai 1845.

AVIS AUX CRÉANCIERS DE L'ASSURANCE DU CANADA.

MR. JEAN BTE. TRUDELLÉ, Notaire Public, est substitué à MM. Macpherson et Provost pour recevoir les signatures des Créanciers de la dite assurance qui consentent à la composition de dix chelins dans le louis, telle qu'exprimée dans un avis antérieur.

Québec, 27 septembre, 1845.

M. E. COUTURIER, des Montréal, architecte, se chargera de fournir de la pierre de taille, brique, chaux, etc., aux conditions les plus libérales. Il acceptera aussi des offres pour construire des maisons à l'entreprise. S'adresser à l'HOTEL BLANCHARD, tous les jours depuis 9 jusqu'à 10 heures a. m., et depuis 5 jusqu'à 7 heures p. m.

Québec, 11 septembre 1845.

Maison à vendre ou à louer.

DANS LE BOURG DE SAINT-MICHEL, A LA SORTIE DE LA ROUTE DES CONCESSIONS. CETTE maison est neuve et bien finie et tout l'intérieur peint dans un beau goût et récemment fini avec écurie et remise, et un puits avec pompe dans l'enclos. Cette maison serait avantageuse pour un Médecin ou un Notaire ou autres professions.

Pour les particularités, s'adresser au soussigné sur les lieux, PIERRE BOISSONNAULT, AUSSI, TROIS autres maisons situées dans le même bourg, très avantageuses soit pour des pilotes ou autre personne étant occupée comme tel. Ces maisons sont dans le meilleur ordre.

PIERRE BOISSONNAULT. Saint-Michel 12 août 1845.

Encans du Soir.
Grand marché à faire aux halles d'encan

DE
D. O'DOUD,
BASSE-VILLE,

LE LUNDI ET MARDI DE CHAQUE SEMAINE, IL Y SERA VENDU

UN assortiment général de marchandises sèches et de fonds et de fantaisie; coutellerie, papeteries, bijouteries et hardes faites.

MARCHANDISES D'AUTOMNE.

Le soussigné vient de recevoir une grande quantité de couvertes, qu'il vendra à TRES BAS PRIX; Ainsi qu'un grand assortiment de Drap fin et superfin, Casimir, Drap de Castor et Pilotes, Etoffes à manteaux, etc., etc.

IL ATTEND par les prochains arrivages de LONDRES,

Un assortiment complet de marchandises de mode; le tout est des derniers choix. Il vendra à très bas prix.

LS. BILODEAU, No. 1, rue St. Jean, Haute-Ville. Québec, 20 septembre, 1845.

Avis.

LES personnes endettées à la succession de feu Pierre-Elzéar Taschereau, écuyer, sont priées de payer à Jean-Thomas Taschereau, écuyer à Québec, ou à Elzéar Duchesnay et Thomas-Jacques Taschereau, écuyer, à Ste. Marie de la Beauce, et celles à qui la succession peut devoir vouloir bien sans délai, transmettre leurs réclamations aux mêmes Exécuteurs-Testamentaires.

Québec, 8 septembre, 1846.

Papeterie.

Le soussigné continue toujours, dans les magasins ci-devant occupés par MM. McDonald & Logan, un débit de papier fooscap, pot, post, gris et à enveloppes.

Québec, 24 juin, 1845. N. B. Les plus hauts prix donnés pour guenilles et vieux cordages.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA CONTRE LE FEU.

AVIS est par le présent donné sous l'autorité du Statut Provincial et de la Loi c. 57, incorporant la Compagnie d'Assurance du Canada contre le Feu, que les Actionnaires de la dite Compagnie sont requis de faire au Bureau de la dite Compagnie dans la cité de Québec, onze versements de vingt-cinq schellings par action chaque, le 7^o jour de chacun des mois suivants savoir: Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre, Janvier, Février, Mars, Avril et Mai.

Par ordre des Directeurs de la dite corporation. DANIEL McCALLUM, Secrétaire.

Bureau d'Assurance du Canada, Québec, 4 juin, 1845.

200 EMPLACEMENTS a concéder, A BILODEAUVILLE, Canadière, nord de la rivière St. Charles, vis-à-vis du marche' du Palais,
Aux conditions ordinaires. S'adresser au soussigné, Hôtel du Parlement.
F. X. GARNEAU, Québec, 18 août 1845.

AVERTISSEMENT.

Observez que CHARLES WILMER n'a AUCUNE liaison quelconque avec MM. WILMER ET SMITH, et que tous ordres et communications pour CHARLES WILMER doivent être adressés en toutes lettres au

Translantic Newspaper Office, 5, SOUTH JOHN STREET, LIVERPOOL.

Nouvelles! Nouvelles! Nouvelles! TRANSLANTIC NEWSPAPER OFFICE, 5, South John Street, LIVERPOOL.

Charles Wilmer,

Agent pour les Journaux et autres objets pour les affaires de Commission en général.

CONTINUE à fournir, à demande, avec plus de promptitude et de régularité qu'aucune autre maison, et aux prix les plus modérés (un journal quotidien de Londres pour 6 livres 10 schellings sterling par an) les Journaux, Prix Courants, Listes Maritimes, Magasins, Livres, Papeteries, Caractères d'Imprimerie et autre Matériel pour les Imprimeurs, et marchandises de toute espèce, à toutes les parties des Etats-Unis, du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve, par les Paquebots à Vapeur transportant les Mallees qui partent de Liverpool le 4 et le 19 de chaque mois, et à toutes les îles des Indes Occidentales, au Mexique et au Texas par les vapeurs des Mallees Royales qui partent de Southampton tous les quinze jours.

Son journal, CHARLES WILMER'S AMERICAN NEWS LETTER

ET publié pour être transmis par chaque Navire à Vapeur qui part d'Angleterre pour l'Amérique, et son caractère distinctif est de donner, d'un coup d'œil, un aperçu de tous les événements importants qui se sont passés dans la grande-Bretagne, en Europe ou en Asie, dans l'intervalle entre le départ de chaque Navire à vapeur, soit dans le monde politique ou dans le monde commercial; une liste Maritime correcte et compréhensive, où l'on trouvera fidèlement enregistrés tous les bâtiments d'Amérique arrivant aux divers ports de la Grande-Bretagne, de l'Europe et de l'Asie, ou en partant, avec la relation des accidents ou désastres qui pourraient leur arriver; et un prix courant complet, dans lequel on donne avec le plus grand soin les mercuriales les plus récentes des marchés pour les divers produits américains, puisés aux sources les plus sûres; réunissant ainsi, dans une seule feuille, un Journal, une Liste Maritime, et un Prix courant.

Souscription annuelle, payable d'avance, 12s. 6d. sterling. Tous ordres doivent être accompagnés d'une remise ou d'une référence en Angleterre pour paiement.

AVIS. Toutes communications doivent être affranchies et adressées à

Charles Wilmer, TRANSLANTIC NEWSPAPER OFFICE, 5, South John Street, Liverpool.

Sans quoi elles ne parviendront pas au bureau de CHARLES WILMER, POINT de liaison avec Wilmer et Smith

ALMANAC des affaires.

MABLE RENAUD, cordonnier, fabricant de bottes de chasseurs, ci-devant de la rue St. Georges où est paré l'incendie du 28 juin, a ouvert sa boutique en dehors des barrières de la rue St. Valliers. Québec, 3 juillet, 1845.

MICHEL PATRY, architecte, demeure maintenant à St. Roch, rue St. François. Québec, 10 juillet 1845.

Le Soussigné a établi son bureau chez M. PAUL TRUDELLÉ, en haut du côté Ste. Geneviève, No. 4, la maison voisine de M. Guariépy, charretier. J. BTE. PRUNEAU, Notaire. Québec, 7 juin 1845.

Le Dr. BLAIS, informe ses patients qu'il a établi sa demeure dans la rue Prince Edouard, no. 52, faubourg St. Roch, près de chez M. Nesbitt constructeur de navire. Québec, 4 juin 1845.

JOSEPH LAURIN, NOTAIRE.

ETABLISSEMENT son bureau dans la maison occupée par M. Ls. GUERARD, meublier, rue St. Paul, Basse-Ville. Québec, 11 juin 1845.

ETUDE DE NOTAIRE. Le soussigné a établi son Etude en la demeure de M. Gabriel Lapointe, rue St. François, vis-à-vis l'Eglise St. Roch. Jos. LEFEBVRE, 2 Juin 1845.

Le Dr. ROUSSEAU demeure chez M. Frs. Drolette, jardinier, no 15, rue de la Reine. Il prie bien ceux qui lui doivent et qui peuvent le faire de vouloir bien le payer; l'incendie récent, l'ayant mis dans une position à ne pouvoir plus passer de ses crédits. Québec, 4 juin 1845.

Le Soussigné a temporairement établi son bureau chez CHS. PANET, Ecr. avocat, Rue St. Louis, Haute-Ville, et a fixé sa résidence dans les appartements occupés par M. P. A. Gagnon, Notaire, vis-à-vis l'Hôtel Blanchard. J. P. RHEAUME, Avocat et Procureur. 30 mai 1845.

O. GIROUX, CHIMISTE ET DROGUISTE.
RUE St. JEAN, No. 24.

M. le Dr. BARDY demeure maintenant, à la maison des Barrières, faubourg St. Valliers, chez M. Mofatte.

CHARLES LETELLIER, horloger, ci-devant de Saint-Roch, a établi temporairement sa boutique, au no. 8 rue Notre-Dame, Basse-Ville. Québec, 3 juin 1845.

F. E. GARANT, manchonnier et teinturier de pelleteries, No. 8, rue St. Jean, haute-ville, Québec.

FELIX BEDARD, Notaire, a établi son bureau au pied de la côte du Palais, au 2^e étage de la maison de M. B. Lachance, marchand-épicer. 1^{er} mai, 1845.

CONFISEUR. O. PELISSON, pâtissier, au numéro 10, rue St. Joseph, Haute-ville. 1^{er} mai 1845.

PIERRE LEGARE, avocat, a transporté son bureau sur la rue St. Jean, Haute-Ville, no. 3, vis-à-vis le magasin de M. Hall. Juin, 1844.

JOS. PETITCLERC, Notaire, tient son Etude en la Haute-Ville rue St. Jean, No. 33. Québec, 16 janvier, 1845.

JOSEPH CAUCHON, avocat, a temporairement établi son étude au Bureau du "Journal de Québec." Québec, 19 décembre 1843.

MICHEL GAUVIN, de la ligne de voitures vertes, tient des chevaux de louage, au numéro 19, rue Couillard, Haute-Ville.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU PHENIX DE LONDRES.

CETTE compagnie qui a établi son agence en Canada en 1804, continue d'assurer contre le feu.

Bureau, au QUAÏ de Gillespie, GILLESPIE, GRENSHIELD & Co. Québec, 4 juillet 1845.

FONDERIE DE Caracteres a Imprimer, A MONTREAL. AUX IMPRIMEURS

Propriétaires de Papiers-Nouvelles en Canada. Nouvelle-Ecosse etc., etc.

Le Soussigné ayant acheté l'établissement ci-dessus nommé, prend la liberté de solliciter la continuation du patronage qui lui a été, comme agent de la fonderie, accordé jusqu'ici, d'une manière si libérale.

Ayant fait des réparations, et grandement ajouté au matériel, il peut recommander en toute confiance les caractères manufacturés sa fonderie comme égaux à tous ceux fabriqués sur le continent.

Il a l'avantage d'employer à son service un mécanicien expérimenté de New-York, et les imprimeurs de cette ville sont invités avec confiance à venir considérer la beauté et la qualité des caractères jetés dans cette Fonderie.

Le Propriétaire se fera un plaisir d'en montrer un spécimen à ceux qui auront intention d'en acheter; en même temps, et sera heureux de voir ceux qui désirent lui donner leur support.

Les vieux caractères sont pris en échange à 6 deniers par livre.

On pourra faire venir de New-York tous les matériaux d'imprimerie, et tout article qui n'est pas manufacturé à Montréal, moyennant un te avance de 20 par cent

12 juillet. CHS. T. PALSGRAVE

Faïence.

Le soussigné reçoit maintenant par l'Acadia un assortiment de POTERIE, et attend chaque jour par le "Duke of York" et le "Governor Halket" 133 paniers de FAÏENCE comprenant un assortiment général. J. PATERSON. Québec, rueSt. Paul, 31 mai 1845.